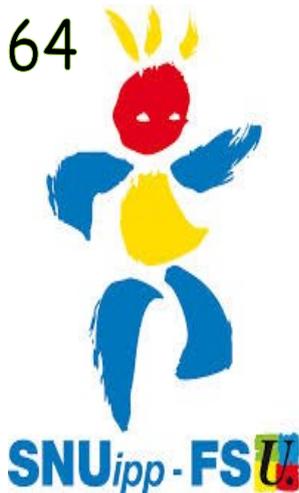


64



ÉCOLE
&

SYNDICALISME

N°117

n° de septembre 2014

imprimé par nos soins

N° CPPAP : 0415 S 07349

Directeur de la publication : Sargeni-Chetaud

Exp: école et syndicalisme 0.70€

Dispensé de timbrage

PAU PPDC

Déposé le 25-09-2014

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



En cette rentrée, les enseignant-es sont partagé-es entre une volonté de réussir cette année professionnelle, le constat que les conditions ne sont pas bonnes pour l'école et un fort sentiment d'amertume face à une situation économique et sociale injuste.

Les améliorations attendues ne sont décidément pas au rendez-vous !

Le mois de septembre aura vu une détérioration du taux d'encadrement dans certaines écoles (faute aux fermetures ou non ouvertures), un nouveau rythme imposé sans contrepartie et le signe d'un mépris des personnels avec l'annonce d'une remise en question des temps partiels sur autorisation.

Les interventions des délégués des personnels (courrier, interpellations, dépôt de préavis de grève) auront permis une inflexion. Mais le sentiment de non reconnaissance perdure. Il est renforcé par une situation de dépréciation salariale pour les PE sans précédent.

On ne changera pas cette école qui reproduit les inégalités sociales sans permettre de rompre avec l'exercice solitaire du métier, avec un temps de travail trop élevé, avec des injonctions éloignées des besoins des élèves...

L'éducation a besoin d'une vraie refondation qui ne se contente pas de réformer les rythmes mais basée sur la justice sociale et la reconnaissance de ses personnels.

L'école asphyxiée doit retrouver du souffle pour se reconstruire. Pour enclencher une transformation nécessaire, il faudra redonner beaucoup de confiance à une profession malmenée et cesser de faire l'économie de formations ambitieuses, indispensables pour trouver un nouvel élan !

Ensemble, avec le SNUipp-FSU, faisons de cette année un temps de reconquête !

Mathilde Blanchard et Pierrette Formet





MAIS C'EST QUOI LE SNUIPP-FSU ?

Début de carrière, début d'une année scolaire pleine de changements, élections professionnelles à l'horizon..., le moment est bien choisi pour faire un point sur ce qu'est notre syndicat. D'où vient le Snuipp-FSU ? Comment fonctionne-t-il ? Et surtout : où veut-il aller ?

A travers cette lecture, qui n'est forcément qu'un condensé, vous vous apercevrez vite que le SNUIPP ne se contente pas d'être « utile » à ses adhérents, ce serait le minimum syndical... Le Snuipp-FSU porte aussi quotidiennement ses convictions et ses ambitions pour l'ensemble des collègues, pour notre métier et, osons le dire, pour notre société.

Un peu d'histoire

Le SNUipp est le Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégc. La création du SNUipp est la conséquence de l'implosion de la FEN. Les dirigeants nationaux de cette fédération avaient en effet décidé d'exclure de la FEN le SNES et le SNEP, principaux syndicats du second degré. Refusant cette démarche de scission, les militants unitaires du 1er degré décidèrent de maintenir la liaison avec l'ensemble des syndicats représentatifs des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture. Ils décidèrent en décembre 1992 de la création d'un nouveau syndicat, le SNUipp. Avec entre-autres le SNES et le SNEP (éducation physique), le SNUipp constitua le 15 avril 1993 **la FSU** : Fédération Syndicale Unitaire.

Un mode de fonctionnement

En interne : Le Snuipp s'est engagé sur la voie d'une expérience originale dans le syndicalisme français : reconnaître les différences y compris en son sein. Il fonctionne avec l'expression de « tendances » dont il fait une synthèse. Chaque section monte à Paris une fois par période et débat propose et construit ensemble les positions du syndicat.

Vers l'extérieur : le SNUipp estime essentiel le lien avec la profession et organise régulièrement des rencontres et des consultations des collègues. le Snuipp-FSU, considérant que les divisions syndicales affaiblissent toute la profession, favorise l'unité d'action . Il prend toute ses responsabilités, seul, lorsque ce n'est pas possible.

Mission et objectifs

un syndicalisme pluriel, offensif et revendicatif de la défense des personnels aux questions de métier

La mission incontournable est bien sûr d'informer sur tout ce qui constitue la réalité du métier et de s'engager pour l'amélioration des conditions de travail et la situation des personnels. Avec comme marque de fabrique l'exigence d'équité et la transparence (pour exemple, il publie les résultats du mouvement avec les barèmes pour tous). Il défend constamment le respect des règles (En CAPD, les délégués interviennent pour tous, syndiqués ou non, sans clientélisme, et refuse des mesures d'exception).

Mais le Snuipp-FSU c'est aussi une vision de l'enseignement, du rapport aux élèves et aux apprentissages qui en font une force de proposition, de réflexion et d'échange autour de nos pratiques pédagogiques et du rôle de l'école. Il porte un projet de transformation de l'école, tourné vers la réussite de tous, qui s'est affiné avec les années, avec l'appui de la recherche en éducation, grâce à son centre de recherche mais aussi au cours de stages, de colloques, de rencontres, et depuis 14 ans, l'université d'automne. (cette année du 18 au 20 octobre à Port Leucate). Parmi ses publications, son journal « *Fenêtres sur cours* », envoyé à toutes les écoles, est rapidement devenu une référence.

Enfin avec la FSU, le SNUipp, syndicat de transformation sociale prend toute sa place dans les mobilisations et les débats sociétaux pour construire des alternatives politiques: (une campagne « uni contre l'extrême droite », la participation active de la création du « collectif laïcité », au sein d'ATTAC, de STOP TAFTA, ...)

Suite au prochain numéro !

BRÈVES D'AUTOMNE



MAUVAIS TEMPO...

Cette rentrée voit aussi la généralisation de la mise en place de la réforme des rythmes.

Impactant les conditions de travail et reposant avant tout sur les capacités financières inégales des communes, cette réforme laisse de côté les vraies priorités pour la réussite de tous les élèves. Les premières remontées montrent des difficultés et des dégradations au niveau de l'organisation du service et des conditions de travail des personnels, du temps de décharges de direction, des moyens alloués au fonctionnement des écoles.

La charge de travail des directrices et des directeurs est augmentée par cette mise en place alors que la simplification administrative annoncée à cette rentrée est restée sans effet et que les postes d'aides administratives n'ont pas été abondés.

Cette réforme révèle et accentue les inégalités territoriales déjà existantes entre les écoles avec des conséquences selon les endroits sur le temps scolaire (baisse des crédits de fonctionnement, des intervenants extérieurs, du temps de présence des ATSEM...) et sur les prises en charge hors temps scolaire (TAP).

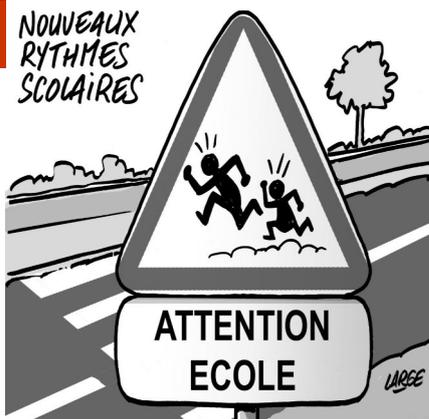
Le SNUipp-FSU réclame une étude sérieuse des conséquences de cette réforme sur les conditions d'apprentissage des élèves. Il fera un état des lieux dans les écoles pour rendre compte des réalités et obtenir l'ouverture de discussions pour un nouveau décret du temps scolaire qui doit s'organiser selon un cadrage national. Dans le même temps, le SNUipp-FSU continue d'exiger un financement pérenne pour lutter contre les inégalités et une véritable péréquation entre les communes.

Le SNUipp-FSU dénonce les inégalités public-privé qu'engendre cette réforme. Il exigera un bilan sur les fuites vers le privé à l'occasion des CTSD et CDEN.

Si l'objectif de cette réforme était d'améliorer les conditions de travail des élèves, elle doit donc se concentrer d'abord sur les temps scolaires et la classe ! Pour que l'école avance, elle doit s'appuyer sur ceux qui la font vivre au quotidien.

Le SNUipp-FSU demande une remise à plat de ce dossier.

NOUVEAUX
RYTHMES
SCOLAIRES



Nouveaux rythmes et lien avec le périscolaire, conseil école-collège, nouveaux programmes et consultations, registre de sécurité, ESS, équipes éducatives...

Le cadre des 108 h explose ! Notre métier a évolué, mais pas la reconnaissance du temps de travail invisible. Les tâches se multiplient avec de plus en plus de tableaux à remplir, comme si les enseignants n'étaient pas dignes de confiance et peu investis dans leurs missions...

Le SNUipp-FSU appelle la profession à ne pas faire remonter les tableaux de contrôle !

Temps partiels, l'inflexion.

Les collègues en disponibilité ou travaillant à temps partiel sur autorisation vont être « invités » sur la base du volontariat à reprendre sur un temps de service complet. Le SNUipp-FSU se félicite que les interventions des délégués des personnels aient permis une inflexion de l'Inspecteur d'Académie et sera vigilant à ce qu'aucune pression ne soit exercée.

Nous contacter si c'était le cas.

ON SE RENCONTRE !

Demi-journée d'informations syndicales

Le SNUipp-FSU 64 n'a jamais renoncé à organiser des demi journées d'info sur le temps élèves ! Cette année le ministère a partiellement répondu à nos revendications et redonne cette possibilité.

Chaque collègue a droit à présent à 9h (et non plus 6h) dont 3h peuvent être prises sur le temps élèves. La déduction des heures d'animation pédagogiques reste évidemment d'actualité pour 6 ou 9h .

Pour participer ?

Il suffit de faire une demande d'autorisation d'absence avec le formulaire type de l'administration

Pour la réunion d'info syndicale
48h avant

Pour le stage

Un mois avant

Soit avant le 27 octobre !

Mardi 14 octobre
PAU 14h-17h

« école collège , quels liens ? »

Cette année est celle de la mise en œuvre effective du conseil école-collège même si dans la plupart des établissements scolaires (école ou collège) son installation a eu lieu l'an dernier. C'est l'année aussi de la consultation sur le socle.

Les débats autour du lien entre l'école primaire et le collège sont lourds d'enjeux pédagogiques et statutaires. Cette nouvelle instance institutionnelle peut-elle être ce lieu d'échanges et de construction croisée dans le respect des métiers de chacun ? Ou bien, dirigée par nos hiérarchies, chronophage et peu légitime est-elle un retour de l'école fondamentale ou une instance vitrine ?

Pour échanger sur l'existant, sur vos débats sur le socle du mercredi précédent, sur les problématiques de terrains que pose ce conseil, pour discuter des possibles, des dérives à éviter, pour poser des revendications communes, pour éviter de rentrer dans le jeu de l'administration qui pourrait être tentée de diviser pour régner, la FSU vous propose un stage 1er et 2nd degré sur cette thématique

Cette rencontre aura lieu dans les locaux du Snes, 11 avenue Edouard VII à Pau et sera co-animée par le SNUipp-FSU et le SNES-FSU.

stage

Le SNUipp-FSU et la FSU œuvrent régulièrement à l'organisation de temps de réflexions en lien avec la recherche. Non pas pour pallier une formation continue défailante ce que nous dénonçons mais parce que nous sommes convaincus que les moyens doivent s'accompagner d'une véritable évolution du métier !

Alors chaque année il y a les universités d'automne, à Port Leucate. Et chaque année, il y a 3 ou 4 stages dans les Pyrénées Atlantiques.

Vous n'y avez jamais participé ?!

Ne manquez pas la prochaine occasion. Ces stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué(e)s au SNUipp-FSU ou pas !

Prenez une journée de recul et de réflexion, c'est important dans notre métier !

Jeudi 27 novembre
PAU 9h00 – 16h30

« les inégalités scolaires en question »

Avec Jean-Christophe François
Maître de conférence à Paris VII
et
Jacques Bernardin
Docteur en sciences de l'éducation

Le premier travaille sur la division sociale des espaces en lien avec les inégalités sociales et spatiales et s'attache à analyser les processus ségrégatifs de l'espace scolaire. Le second vient de travailler au rapport des enfants de milieux populaires avec l'école.

De quoi confronter les approches et les expériences !

LES INÉGALITÉS SCOLAIRES EN QUESTION

Jeudi 27 novembre
PAU 9h00 – 16h30

Avec **Jean-Christophe François**
Maître de conférence aux universités de la Sorbonne et Diderot
et **Jacques Bernardin**
Docteur en sciences de l'éducation



Jean-Christophe FRANÇOIS

« Depuis la fin des années 1990, le constat d'une accentuation des contrastes sociaux dans l'espace métropolitain parisien fait consensus, au point que des termes extrêmes tels que « ségrégation » et « ghetto » sont désormais utilisés couramment dans la sphère publique. Les beaux quartiers, qui s'embourgeoieraient toujours plus, s'opposeraient à des quartiers « en difficulté » qui tendraient à s'homogénéiser tout en s'appauvrissant (Maurin 2004) .

Ce n'est que dans les années 1990 que les inégalités de scolarisation en milieu urbain ont été véritablement abordées par la géographie comme par la sociologie de l'éducation. Ces deux disciplines se sont peu à peu focalisées sur l'étude des flux scolaires entre établissements, dans un contexte où les politiques nationales de « démocratisation scolaire » ont fait de l'école un thème à fort enjeu local.

L'objet est tout d'abord de faire un bilan de ces travaux, de leurs résultats et des problèmes qu'ils peuvent soulever : l'analyse géographique des différenciations spatiales d'une part, la sociologie de l'évitement scolaire d'autre part. Il s'agit ainsi de mettre au jour certains présupposés non explicités à l'oeuvre dans les analyses de la ségrégation scolaire, en particulier en ce qui concerne les représentations de l'espace et des contextes des pratiques sociales. »



Jacques BERNARDIN

Faut-il renoncer à la démocratisation de l'Ecole ? Certains pensent que tout a déjà été tenté. Ou que les dons seuls expliquent la réussite ou l'échec scolaire. Ce n'est pas l'avis de Jacques Bernardin. Maître formateur, chargé d'enseignement en IUFM, il préside le GFEN, un des principaux mouvements pédagogiques français. Dans un petit ouvrage il fait le point sur le rapport à l'école des élèves de milieux populaires.

Quels sens donnent-ils à l'école ? Qu'est-ce qu'apprendre pour eux ? Quel est leur rapport au savoir ? Jacques Bernardin s'appuie sur les recherches les plus récentes pour explorer ces nouveaux espaces. Avec l'idée que la démocratisation scolaire est possible.

« Les sociologues mais aussi des auteurs tels Annie Ernaux ont effectivement montré que réussir à l'école a un coût subjectif plus élevé pour qui s'émancipe du destin familial : c'est passer dans le clan de ceux qui savent et parlent bien, de ceux qui alors se positionnent du côté du pouvoir, avec le sentiment de trahison à l'égard du milieu dont on vient. Cela explique pourquoi certains auteurs ou universitaires disent « payer leur dette » par leurs travaux...

Ce sentiment de trahison est d'autant plus fort que la réussite scolaire est vécue comme exigeant une rupture avec les pratiques et les valeurs de son groupe d'appartenance, l'invalidation de l'image des proches, le reniement de ce qui est constitutif de l'identité sociale. Mais il n'y a pas de fatalité. »

Consultations

Même si l'expérience a montré que ces consultations n'avaient que peu d'effets concrets, l'organisation d'une 1/2 journée banalisée dans chaque établissement doit permettre la réflexion collective des collègues. Suite aux interventions appuyées de la FSU, nous avons obtenu la tenue de demi journée banalisée (et non à prendre sur les 108h). Dans l'académie ce sera donc la matinée du mercredi 8 octobre.

Pour aider à la réflexion, vous trouverez sur ces deux pages une interview de Christine, déléguée départementale de l'AGEEM, qui a accepté de nous livrer ses toutes premières impressions sur les programmes de maternelle puis un premier commentaire sur le socle.

Complément sur le site du SNUipp-FSU 64



Christine Vial,

Directrice de la maternelle des Fleurs à Pau
Déléguée AGEEM des Pyrénées Atlantiques

Programmes école maternelle Impressions de première lecture

Globalement, j'ai été soulagée d'y trouver la réaffirmation d'une école à part entière, qui est à nouveau un seul cycle. L'enfant est à nouveau considéré et l'élève redevient acteur à travers le jeu, le langage.

On retrouve une mise en avant du travail d'équipe et l'importance de donner du sens aux activités, d'explicitier.

Une bonne première impression donc !

Dans le détail...

Certaines propositions appellent des questionnements: la notion de projet qui est répétée mais qui n'est pas détaillée, que met-on derrière ce terme?

La scolarisation des TPS qui est bien inscrite mais dont le lieu d'implantation reste flou (c'est à double tranchant: cela peut ouvrir mais en même temps cela ne donne aucun cadre !)

On y trouve aussi la reconnaissance de certaines pratiques telles la dictée à l'adulte, la copie active, l'écriture inventée...

La vision du jeune enfant donne lieu à un chapitre dense et intéressant. Mais pose la question de la formation qui sera donnée aux enseignants pour décliner ces données dans les programmes.

Un accent fort est mis sur le langage, mais les documents d'accompagnement sont nécessaires pour comprendre.

Quelques maladresses dans ce domaine avec un objectif 2 qui ne paraît pas cohérent par exemple. La restriction avec l'apprentissage simplement de « poésies ».../...





Plusieurs domaines font un heureux retour avec le sentiment que l'on va au bout de la démarche.

Le « vivre ensemble » s'élargit judicieusement à « l'apprendre ensemble » et ne se contente plus d'un simple respect de règles et de témoignage de politesse !

L'EPS et les arts reprennent aussi leur juste place avec l'ajout d'un « comprendre » qui leur donne une reconnaissance plus importante. Dommage que cela soit peu développé dans les items.

L'exploration du monde jette les bases d'un raisonnement scientifique et d'une démarche active.

L'espace et le temps, la géométrie paraissent courts mais ils sont plus complets, plus ambitieux et plutôt perspicaces !

On peut s'interroger toutefois sur les présupposés des acquis en numération qui ne sont pas toujours constatés dans la vraie vie des

enfants arrivant à l'école ! Quant aux objectifs « numériques » ils sont loin de la réalité d'équipement des écoles en ce domaine !

Une première lecture plutôt positive donc mais reste donc à lire les 70 pages de documents d'accompagnement pour voir de plus près ce qui concerne en particulier la maîtrise de la langue...

Bon travail à toutes et tous !

Interview de Christine Vial

Consultations socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le projet mis en concertation devrait être mis en place pour la rentrée 2016. Il montre une toute autre logique que l'ancien socle Fillon. Même si la FSU avait demandé l'abandon du terme de socle (pour une vraie césure et parce qu'intrinsèquement il est plus proche d'un minimum à atteindre que d'une élévation !), celui-ci donne pour mission première de « permettre la poursuite d'étude » et présente ainsi une vraie rupture avec le traitement utilitariste du précédent.

La FSU a réussi à faire ajouter le terme de « culture » qui ne doit pas être un projet secondaire et réservé aux élites mais bien un constituant élémentaire des futurs citoyens.

Ce socle devient une sorte de manifeste, « *le principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous. Les acquisitions doivent se faire progressivement tout au long des trois cycles.* » Bien qu'il ne concerne pas le lycée ce socle pourra être validé en seconde.

Il est organisé en 5 domaines annonçant les objectifs que les programmes détailleront par la suite par cycle. Il définit également la culture commune à atteindre ou tout du moins en donne les grands principes. Exit donc les 7 piliers correspondant aux compétences clés européennes. C'est un premier élément de satisfaction pour nous. Evidemment il ne constitue pas pour autant le manuel de base de futurs citoyens critiques et avertis et certaines notions restent dans la conformité !

Les compétences et les connaissances s'articulent entre elles et donnent une vision plus transversale des apprentissages. Cela peut donner le sentiment de ne pas y retrouver « sa discipline » et de rester trop vague (et donc pas facilement appréhendable) mais cela permet de ne pas avoir des domaines considérés comme secondaires. Il offre une vision plus humaniste et plus ambitieuse pour l'école et la formation du futur citoyen. En revanche il faudra que les programmes appuient ce premier signe d'une ambition haute et affirmée pour tous.

La question de l'évaluation reste floue dans les objets d'évaluation mais aussi des moments, des outils. S'il critique l'expansion abusive de l'évaluation et la multiplication excessive d'items, revendique la nécessité d'une évaluation positive, il ne clarifie pas les modalités, ni la fin du LPC ! C'est pourtant bien ce sujet qui déterminera la vraie nature de ce socle...

Dans tous les cas, les changements qu'il induit devront s'appuyer sur des formations solides, des possibilités de travail en effectifs réduits, en équipe; et nécessitera une vraie réflexion sur l'évaluation.

"Un pouvoir est faible s'il ne tolère pas qu'on l'avertisse de ses erreurs".

L'abandon des sanctions contre une collègue à la suite d'une action intersyndicale initiée et relayée au niveau national par le SNUIPP-FSU a fait l'objet d'un communiqué très sobre dans notre bulletin de rentrée. Mais ce qui s'est passé en fin d'année scolaire mérite qu'on y revienne avec un essai d'analyse. Souvenez-vous, une collègue demande une autorisation d'absence pour accompagner son fils à un entretien d'orientation car aucun transport en commun pour Agen. Réponse de l'IA négative le matin même par téléphone. La collègue est sous le choc, son médecin la place en arrêt; l'IA la convoque et lui met un blâme !

L'arbitraire et le caporalisme, on connaît déjà. Le changement annoncé en 2012 est resté bloqué à l'entrée de l'Inspection Académique. Ce qui change dans cette situation, c'est le fait de blesser psychologiquement, et à plusieurs reprises, et par écrit avec lettre recommandée, une salariée. Une collègue.

Un supérieur hiérarchique, ça peut dire oui, ça peut dire non, on le sait, c'est la règle du jeu. S'entêter pour couvrir les incohérences et les contradictions du système, c'est nouveau. Culpabiliser les personnels qui demandent du respect humain, c'est nouveau.

Au niveau des réactions collectives, plusieurs faits sont à retenir :

1. En premier lieu la pétition. Largement signée mais avec quelques signataires-témoins anonymes et revendiquant l'anonymat pour échapper à une éventuelle répression. Quelle répression ? Qui va venir mettre un PE en prison parce qu'il ou elle a pris telle ou telle position ? Cette attitude interroge et souligne l'absence de relations sociales sereines et équilibrées dans notre service public.

2. La pétition, à quoi ça sert ? Fusée à plusieurs étages : montrer à l'employeur qu'un salarié n'est pas isolé et que l'opinion, même silencieuse, cela existe. Deuxième étage : prouver au salarié concerné qu'il n'est pas seul, qu'il n'est pas anormal, que ce qu'il vit n'est pas accepté par ses pairs et que donc c'est inacceptable. Troisième étage : montrer aux représentants du personnel qu'ils ne font pas fausse route, qu'ils ont adopté une conduite juste : si vingt collègues avaient signé, on se serait posé des questions. Mais à 680, on a le droit de se dire « c'est juste, on continue ».

3. Des équipes, des personnes, très peu certes mais elles existent, se sont exprimées publiquement pour soutenir la position de l'administration au motif que l'action syndicale leur apparaissait dirigée contre un supérieur hiérarchique (IEN) particulier. Même si c'est un cas très isolé, cela mérite qu'on s'y arrête. Cela peut paraître traduire une relation affective forte avec l'autorité. D'où à notre sens, mais tout est discutable, une absence de distance vis à vis de la relation hiérarchique : ce qui était visé, ce n'était pas une IEN mais l'entêtement et l'obstination d'un DASEN. Et au-delà, la volonté de faire d'un banal conflit du travail une affaire médicale, une culpabilisation intime du salarié. Pour ces collègues, tant que la relation avec la hiérarchie est sinon bonne du moins correcte, les choses vont bien et il ne faut pas faire de vagues. On peut l'entendre. Mais quand les relations se tendent (quand l' IEN change?) et dépassent le cadre de la normale , le changement est vécu douloureusement et participe sinon de la douleur au travail du moins du non-plaisir dans l'exercice du métier. .../...

.../...

Il a fallu répéter les interventions du secrétaire général du SNUIPP- FSU national au plus haut niveau du Ministère pour qu'en plusieurs étapes, le DASEN recule et finisse à son corps défendant, par non seulement abandonner les sanctions mais les différentes menaces disciplinaires (étayées par des considérations médicales qui auraient scandalisé même un DRH de chez Orange). Le Ministère, nous en avons la preuve, a dû intervenir à plusieurs reprises pour que le calme et la raison reviennent. Il n'est pas normal qu'un simple problème de gestion de personnel prenne cette ampleur et oblige à l'arbitrage et à l'intervention du cabinet du Ministre. Nous pensons qu'ils ont mieux à faire pour notre métier, non ?

La solidarité n'est pas un fait acquis : c'est le résultat d'une vigilance quotidienne. Celle des collègues, celle des représentants du personnel. La solidarité, cela se construit, cela s'entretient, cela s'explique et se débat. L'articulation entre le cadre local, le cadre départemental et le cadre national reste une nécessité. Des structures existent, les syndicats. Et notamment le nôtre, le SNUIPP-FSU. Structure toujours imparfaite (nous sommes les premiers à le dire!) mais toujours indispensable. Cette pénible affaire (pénible parce qu'il faut, rien qu'un instant, se mettre à la place des collègues) est là pour en témoigner.

*Le bureau du SNUipp-FSU 64,
avec l'aimable autorisation de la collègue concernée*



Les élections professionnelles vont avoir lieu du 27 novembre au 4 décembre par voie électronique. C'est un moment fort pour notre profession.

Il s'agit de déterminer la représentativité de chaque syndicat et d'élire les représentants du personnel en commission administrative paritaire départemental (CAPD) et en comité technique académique (CTA). Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation nationale, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, les assistants sociaux...

Vous avez fait appel aux délégué(e)s du SNUipp, vous nous avez rencontré(e)s lors d'un stage, d'une réunion, vous partagez nos analyses, nos revendications... Vous aussi, appelez à voter pour les listes SNUipp-FSU et FSU lors de ces élections ! Signalez le sur notre site ou par mail . Une liste sera publiée lors du bulletin spécial élection du mois de novembre .

Le syndicat, c'est ensemble que nous le construisons !



BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT, RÉEL ? OU RESSENTI ?



La dernière publication de « Regards sur l'éducation » par l'OCDE confirme l'urgence de traiter de la situation des enseignant-es des écoles : un salaire de 17% inférieur à la moyenne de l'OCDE pour une durée annuelle du temps d'enseignement supérieure de 142 heures. Les enseignant-es des écoles sont moins reconnu-es qu'ailleurs en Europe et moins bien traité-es que leurs homologues du second degré. D'une manière générale, ils-elles ont des classes chargées, font beaucoup d'heures, ne bénéficient plus de formation continue et sont mal payé-es. **Il est temps que cela change.**

Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà interpellé la ministre et a exigé l'ouverture immédiate de discussions pour la redéfinition de nos obligations de services (ORS), la reconnaissance du travail non pris en compte et une revalorisation salariale.

Dans un premier temps, les rémunérations et perspectives de carrière doivent être alignées sur celles des enseignant-es du second degré, avec comme première mesure l'alignement de l'ISAE pour tous les enseignant-es du premier degré sur l'ISOE du second degré.

Pour transformer l'école nos conditions d'exercice du métier doivent s'améliorer et notre engagement professionnel doit être pleinement reconnu.

Face aux inégalités scolaires, notre métier est devenu de plus en plus complexe. Il s'exerce dans des conditions difficiles et requiert toujours plus de temps sans que celui-ci soit reconnu. La réforme des rythmes scolaires charge la barque. A cela s'ajoutent des injonctions et des contrôles de la hiérarchie qui pèsent sur l'exercice de notre métier.

Parallèlement, la loi de refondation prévoit la création du conseil école-collège, le déploiement du plus de maîtres que de classes, des moins de trois ans, du nouveau cycle III, des nouveaux programmes.... qui sont sources de concertations supplémentaires.

Le cadre des 108 heures explose!

Les APC, à la limite des temps scolaires et périscolaires, sont le plus souvent vécues comme une contrainte supplémentaire : le travail en petits groupes doit pouvoir se faire sur le temps de classe! Leur intérêt pédagogique est loin d'être partagé. Reliquat de l'aide personnalisée, ce dispositif ne répondant ni à la difficulté scolaire ni à l'ambition d'ouverture culturelle, doit être abandonné.

Le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une reconnaissance de la globalité de leur travail. L'administration doit enfin reconnaître la professionnalité des professeur-es des écoles.

Le SNUipp-FSU appelle à ne pas faire remonter les tableaux de contrôle.

C'est dans ce cadre et pour peser sur l'ouverture de discussions que le SNUipp-FSU appelle les équipes à utiliser librement les heures d'APC et les soutiendra en cas de pression.



Bulletin d'adhésion 2014/2015



66 rue Montpensier 64000 PAU
05 59 80 28 27 - snu64@snuipp.fr

COTISATIONS

66% de la cotisation déductibles des impôts.
Crédit d'impôt pour les non imposables.

ECHELON	Instituteur	PE	Hors Classe
1			
2			
3			
4		133	216
5		140	221
6	125	147	231
7	128	157	241
8	133	167	
9	140	178	
10	147	197	
11	162	208	

Retraités	AE EVS/AVS	Dispo Congés parental
95€	25 €	75€
Etudiants	PES	CPC / PEMF ASH Direction
20 €	100€	+ 10 €

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Instituteur PE Echelon :
 Adresse complète.....

 Date de naissance : /..... /..... Date de sortie IUFM:
 Téléphone :
 Courriel :
 Ecole :
 Ville :.....
 Temps partiel : quotité

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : 1 chèque plusieurs chèques
 Prélèvements mensuels

Syndiqué(e) 2013 /14 : oui non

Situation administrative :
 Temps partiel – Disponibilité – Retraite – Autre:

En conformité avec la loi informatique et liberté du 6/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ses informations dans des fichiers.

DATE :

SIGNATURE :

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Débiteur (vos nom, prénom et adresse)	Nom et adresse du créancier SNUipp-FSU 64 66 rue Montpensier 64000 PAU
Compte à débiter Etablissement Guichet ----- N° de compte Clé -----	Identifiant Créancier SEPA (ICS) FR60ZZZ411859 Date : Signature :

Merci de fournir un RIB.

Souhaitez-vous renouveler ce prélèvement automatique les années suivantes ? : oui non



Stéphanie



Mathilde



Philippe



Cathy

Pierrette



Marie

Le SNUipp-FSU 64
une équipe!



Laurence



Mélina



Cécile



Renaud



Cécile

SNUippFSU64

66 rue Montpensier
Villa Fanny
64 000 PAU
tél. : 05 59 80 28 27
Mail : snu64@snuipp.fr

PERMANENCES

Tous les matins
du lundi au jeudi

Délégués du Personnel

Dalia Françoise,
Blanchard Mathilde,
Moreau Yann,
Formet Pierrette,
Roux Mélina,
Alchouroun Katy,
Beumatin Catherine,
Carricart Stéphanie,
Oury Hélène,
Senderain Cécile,
Belles Georges
Gassan Philippe

Secrétariat départemental

Mathilde BLANCHARD

Marie ACEDO
Catherine BEAUMATIN
Cécile BERTERREIX
Stéphanie CARRICART
Pierrette FORMET
Philippe GASSAN
Laurence RONDELAUD
Mélina ROUX
Cécile SENDERAIN

Trésorerie

Philippe GASSAN
Mélina ROUX

SOMMAIRE

P 1	Edito
P 2	SNUipp: késako?
P 3	Brèves d'automne
P 4	On se rencontre !
P 5	stage
P 6-7	consultations...
P 8 -9	Retour sur...
P 9	Appel à voter
P10	Salaires
P11	Le SNUipp, j'adhère !
P12	Coucou, c'est nous !

Encart CHSCT à afficher !